

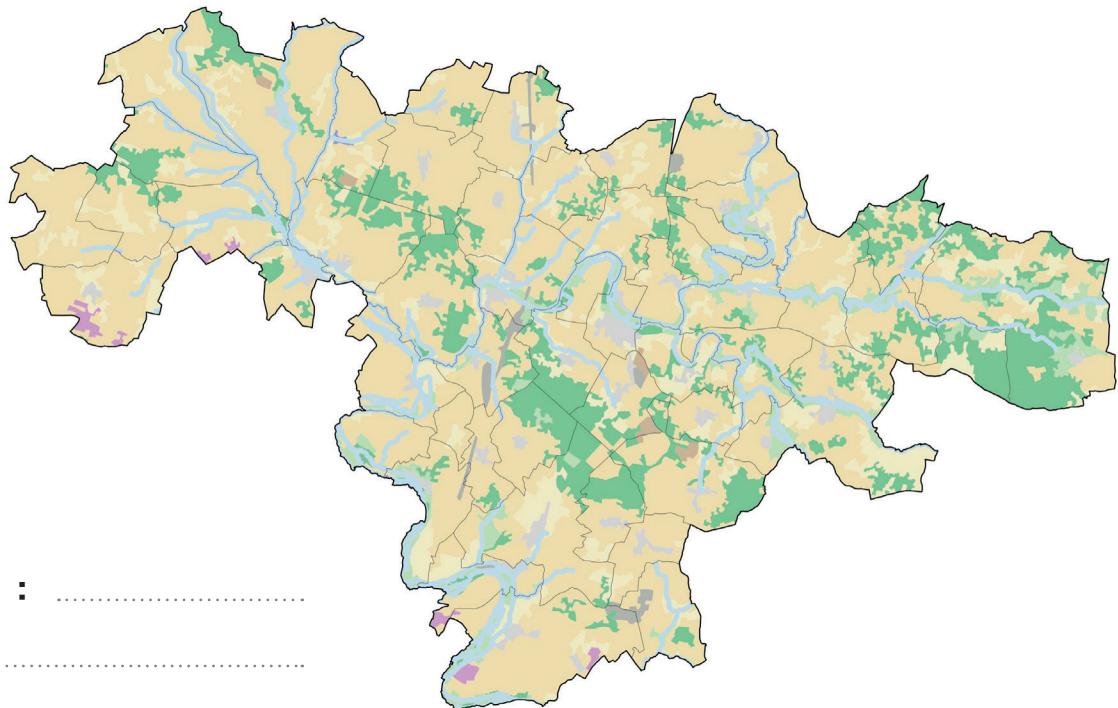


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARENTE

REGISTRE D'OBSERVATIONS

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes Coeur de Charente met à la disposition des habitants plusieurs outils pour s'exprimer. Un registre d'observation est à votre disposition dans chaque mairie du territoire, vous êtes libres d'y inscrire vos questions, vos remarques, vos propositions.

Votre avis nous intéresse !



COMMUNE DE :

.....

.....



REGISTRE D'OBSERVATIONS

Objet :

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Cœur de Charente.

Commune de :

Ouverture du registre le :

Ouverture au public aux horaires suivants :

.....
.....
.....
.....

Fermeture du registre le :



Notice d'utilisation

Habitants, professionnels, visiteurs, vous pouvez faire vos remarques concernant l'urbanisme et plus particulièrement le document en cours d'élaboration sur le territoire, au travers de ce registre.

Merci d'indiquer :

- Nom et Prénom du demandeur
- Statut du demandeur (habitant, personne morale, etc.)
- Date de la remarque
- Nature de la remarque (si besoin, numéro de parcelles concernées)



Concertation complémentaire

Vous pouvez également formuler vos observations par courrier postal adressé par voie postale :

À l'attention de M. le Président
Communauté de Communes Cœur de Charente
10 Route de Paris
16560 Tourriers

En plus d'articles publiés sur le site Internet de la Communauté de communes, des réunions publiques et des ateliers ouverts à la population sont organisés régulièrement tout au long de la procédure.

Restez informés en vous rendant sur le site de la Communauté de communes :
www.coeurdecharente.fr

